



**The Global Initiative**  
*for Economic, Social and Cultural Rights*

# Guide méthodologique pour la recherche et le plaidoyer relatifs aux droits de l'Homme et au rôle des acteurs privés dans l'éducation

Avril 2018

Ce guide vise à fournir des conseils pratiques pour la réalisation de recherches visant à soutenir la défense des droits de l'Homme dans le contexte de la privatisation dans l'éducation, en utilisant des mécanismes régionaux et internationaux (en se concentrant sur les organes conventionnels des Nations Unies). Il s'appuie sur l'expérience de l'Initiative pour le droit à l'éducation (RTE) et de la Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights (GI-ESCR), dans leur engagement dans des projets similaires au cours des dernières années.

Pour en savoir plus sur la participation au processus d'examen des Nations Unies concernant la problématique des acteurs privés dans le domaine de l'éducation, consultez les notes explicatives suivantes : sur l'approche générale<sup>1</sup> et sur les mécanismes.<sup>2</sup>

Ce guide sera régulièrement amélioré pour refléter les efforts en cours. Vos retours sont les bienvenus. Veuillez contacter Delphine Dorsi à : [delphine.dorsi@right-to-education.org](mailto:delphine.dorsi@right-to-education.org) ou Sylvain Aubry à : [sylvain@globalinitiative-escr.org](mailto:sylvain@globalinitiative-escr.org).

---

<sup>1</sup> <http://bit.ly/23JRSqO>

<sup>2</sup> <http://bit.ly/1STKXzX>

# Sommaire

<b>1. Planification</b> .....	<b>4</b>
<b>2. Recherche</b> .....	<b>5</b>
<b>A. Que rechercher ?</b> .....	5
<b>B. Où chercher ?</b> .....	8
<input type="checkbox"/> <b>La recherche documentaire</b> .....	8
<input type="checkbox"/> <b>La collecte de vos propres données</b> .....	13
<b>3. Rédiger le rapport</b> .....	<b>15</b>
<b>4. Plaidoyer, communication et mobilisation</b> .....	<b>19</b>
<b>5. Ressources</b> .....	<b>20</b>

## Conseils

- Planifiez vos activités autour du calendrier des mécanismes relatifs aux droits de l'Homme dans lesquels vous allez vous engager.
- Déterminez clairement les informations dont vous avez besoin.
- Recueillez des preuves à partir de sources fiables, en collectant vous-même les données ou en vous servant de celles qui sont déjà disponibles.
- Trouvez vous-même les données brutes et les lois/politiques. N'ayez pas recours à des sources de données secondaires.
- Exposez clairement vos idées. Dans votre rapport, chaque paragraphe ne devrait contenir qu'une seule idée.
- Lisez le rapport d'État présenté à l'organe avec lequel vous collaborez, et répondez-y.
- Les références doivent être autant précises que possible.
- Intégrez la mobilisation sociale dans votre recherche et dans votre travail.

# 1. Planification

Avant toute chose, planifiez soigneusement :

- Identifiez les délais pour la soumission des rapports et accordez suffisamment de temps pour effectuer vos recherches. Vous pouvez trouver les dates pertinentes sur le site Web de l'organe relatif aux droits de l'Homme avec lequel vous envisagez de collaborer.<sup>3</sup>
- Élaborez un plan de communication et de plaidoyer dès le début, et coordonnez-le avec vos autres activités. Visez en particulier les dates auxquelles les organes conventionnels de l'ONU publient les recommandations ou autres documents, car ceux-ci fournissent de bons outils de plaidoyer.
- Identifiez les ressources et le soutien technique dont vous aurez besoin.
- Identifiez les partenaires locaux, nationaux et/ou internationaux potentiels et impliquez-les tôt dans le projet pour assurer leur adhésion et intérêt. En particulier, intégrez la mobilisation sociale dans votre planification dès le début.

Ensuite, effectuez des recherches de base et affinez votre plan :

- Définissez de façon précise les informations que vous devez rechercher (voir ci-dessous).
- Passez en revue votre planification et modifiez-la au besoin.
- Renforcez les partenariats avec les alliés.

---

<sup>3</sup> Pour le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies :

[http://tbinternet.ohchr.org/\\_layouts/TreatyBodyExternal/SessionsList.aspx?Treaty=CRC](http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/TreatyBodyExternal/SessionsList.aspx?Treaty=CRC);

Pour le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies :

[http://tbinternet.ohchr.org/\\_layouts/TreatyBodyExternal/SessionsList.aspx?Treaty=CESCR](http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/TreatyBodyExternal/SessionsList.aspx?Treaty=CESCR) ;

Pour le Comité des Nations Unies pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes :

[http://tbinternet.ohchr.org/\\_layouts/TreatyBodyExternal/SessionsList.aspx?Treaty=CEDAW](http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/TreatyBodyExternal/SessionsList.aspx?Treaty=CEDAW)

## 2. Recherche

### A. Que rechercher ?

Généralement, vous recherchez des preuves que l'existence ou la croissance de l'éducation privée (ou la « privatisation »)<sup>4</sup> a des effets négatifs sur la jouissance des droits de l'Homme. Cela implique l'examen des quatre questions suivantes :

#### 1. L'implication des acteurs privés dans l'éducation, quelles formes revêt-elle dans votre pays ?

Pour commencer, vous devez comprendre ce qu'est la « privatisation ». L'éducation privée croît soit parce que le nombre d'écoles privées augmente, remplaçant parfois les écoles publiques, soit parce que les écoles publiques sont gérées davantage à la manière d'entreprises (par exemple : sources de financement privées, frais de scolarité, tests standardisés, services externalisés à des acteurs privés, etc.), parfois à travers des partenariats public-privé. Par souci de simplicité, la croissance de l'éducation privée sous n'importe laquelle de ces formes sera désignée par le terme « privatisation ». **Donc, la première étape de votre recherche vise à définir les façons dont l'éducation est privatisée dans votre pays et l'ampleur de ce phénomène.**

Dans certains pays, le problème n'est pas tant la privatisation car l'éducation privée existe depuis longtemps. Le problème est donc l'implication déjà existante des acteurs privés dans l'éducation. Si tel est le cas, cela devrait être précisé de manière claire dans votre rapport.

**Pour plus d'informations** : Pour en savoir plus sur les différents types d'acteurs privés dans le domaine de l'éducation et la privatisation, veuillez

---

<sup>4</sup> Pour plus d'informations sur la privatisation dans l'éducation : <http://www.right-to-education.org/issue-page/privatisation-education>

consulter l'article suivant de David Archer, portant sur *Les réponses fondées sur les droits à la prestation de services éducatifs par des acteurs non-étatiques : Une tentative de classification et des réflexions critiques.*<sup>5</sup>

## 2. Y a-t-il des impacts négatifs sur les droits de l'Homme ?

La recherche sur les droits de l'Homme relatifs au droit à l'éducation et aux acteurs privés a montré qu'il existe cinq circonstances dans lesquelles le développement de l'enseignement privé a un impact négatif sur la jouissance des droits de l'Homme. Cela signifie que vous aurez besoin d'analyser les cinq questions suivantes :

1. La privatisation dans l'éducation dans votre pays, a-t-elle entraîné l'augmentation, l'enracinement ou la création de discrimination ou de ségrégation ?
2. Ceux qui fréquentent les écoles privées, le font-ils *pleinement et sincèrement* par choix ou par défaut en raison de la mauvaise qualité de l'éducation publique ? Y a-t-il le choix d'une éducation gratuite de qualité ?
3. Le développement de l'enseignement privé mène-t-il à la « marchandisation » de l'éducation affectant ainsi la nature humaniste de l'éducation, qui devrait être de viser au développement du plein potentiel de l'enfant à l'égard de toutes ses capacités émotionnelles et cognitives, *et/ou* la privatisation influence-t-elle l'éducation publique ?
4. L'enseignement privé est-il adéquatement réglementé, tant en droit que dans la pratique, et y a-t-il une pleine responsabilité ?
5. La croissance de l'enseignement privé a-t-elle eu lieu de manière transparente et démocratique en conformité avec le principe de participation ?

---

<sup>5</sup> <http://bit.ly/1SMgzdX>

**Pour plus d'informations** : de plus amples informations sur ces cinq domaines sont disponibles sous forme de tableau ici.<sup>6</sup> Nous fournirons bientôt une liste de sous-questions, ou d'indicateurs, pour chacun.

Pour en savoir plus sur les différentes formes de privatisation, consultez le menu sur le site de la PERI.<sup>7</sup>

### 3. Comment l'État est-il impliqué ?

Il est important de vérifier si la privatisation s'inscrit dans le cadre d'un processus « naturel », et l'État ne fait pas grand-chose pour la contrôler/l'arrêter/la limiter, ou si l'État la promeut activement comme faisant partie de ses politiques. Il s'agit donc de se renseigner sur des éléments tels que :

- Existe-t-il des incitations à promouvoir / soutenir l'enseignement privé : fiscales, politiques ou autres ?
- L'État surveille-t-il de manière adéquate les effets du développement de l'éducation privée ?
- Comment les droits de l'Homme sont-ils protégés dans le pays ?

Conseil : commencez par faire des recherches de base sur les acteurs privés et le système éducatif dans le pays avant de décider sur quoi vous concentrer.

L'État peut également être impliqué et être tenu responsable s'il reste passif, c'est-à-dire s'il ferme les yeux sur la croissance des acteurs privés, ce qui peut constituer une forme d'incitation cachée.

### 4. Sur quoi devriez-vous vous concentrer ?

En fonction de vos ressources et de l'ampleur du problème dans votre pays, **vous devrez probablement choisir d'axer vos travaux sur certains points plutôt que d'autres** :

---

<sup>6</sup> <http://bit.ly/synthesisprivatisationV5>

<sup>7</sup> <http://www.periglobal.org/>

- **Niveau d'éducation** : le plus souvent, la recherche se concentre sur l'enseignement primaire et secondaire, car c'est là que la croissance des acteurs privés a été la plus rapide et la plus controversée et que les obligations des États en matière de droits de l'Homme sont les plus fortes. L'enseignement supérieur et l'éducation au niveau de la petite enfance sont plus complexes du point de vue des droits de l'Homme.
- **La forme de la privatisation ou de l'implication des acteurs privés** : Vous voudrez peut-être vous concentrer sur un type particulier d'école privée : écoles privées à bas coûts, écoles d'élites, écoles religieuses, etc. Vous pouvez également choisir de vous concentrer sur d'autres formes de privatisation, telles que les partenariats public-privé.
- Vous pourriez aussi vous concentrer sur un ou plusieurs **problèmes** ; par exemple une ou plusieurs des cinq questions mentionnées ci-dessus, ou un **groupe spécifique**, comme les filles ou les personnes handicapées. Très probablement, cependant, afin de saisir le sujet, vous devrez couvrir tous ceux-ci.

## B. Où chercher ?

Vous devrez effectuer une recherche rigoureuse dans l'ordre suivant. Commencez par une recherche documentaire avant d'envisager de recueillir vos propres données.

- **La recherche documentaire**

Pour commencer, essayez de comprendre les formes de privatisation qui se produisent dans votre pays. Il pourrait déjà y avoir des rapports constitués par d'autres organisations comme l'UNICEF, des organismes gouvernementaux, le conseil de l'éducation, des ONG ou des universitaires. Le site Web de la PERI constitue un bon point de départ, car c'est la source de documentation la plus complète sur le sujet.<sup>8</sup>

---

<sup>8</sup> <http://www.periglobal.org/>



N'approfondissez pas la recherche à ce stade ; essayez simplement d'avoir une vue d'ensemble et une idée de ce qui se passe dans ce domaine.

1. Il est très important d'obtenir des sources primaires de données (c'est-à-dire des données brutes qui n'ont pas encore été analysées par d'autres). **Examinez vous-même les données et les lois/politiques avant de vous pencher sur les analyses effectuées par d'autres.** Il existe essentiellement deux types de données primaires :

**a. Statistiques :**

- L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) est la première source.<sup>9</sup> Vous pouvez également vérifier si votre pays possède un profil ISU.<sup>10</sup>
- La base de données Wide Inequality est un excellent outil pour identifier les inégalités en ce qui concerne les différents aspects de l'éducation, sur la base de divers motifs.<sup>11</sup>
- Le site Web du Ministère de l'éducation, le bureau du Premier ministre, ou un portail gouvernemental sur l'accès aux données.
- L'institut national des statistiques.
- Les organisations régionales collectant des données, telles que l'OCDE,<sup>12</sup> UWEZO<sup>13</sup> (en Afrique de l'Est), etc.
- Les enquêtes auprès des ménages menées par la Banque Mondiale ou d'autres.

---

<sup>9</sup> <http://data.uis.unesco.org/>

<sup>10</sup> <http://www.uis.unesco.org/DataCentre/Pages/country-profile.aspx?code=UGA&ioncode=40540>

<sup>11</sup> <http://www.education-inequalities.org/>

<sup>12</sup> <https://data.oecd.org/>

<sup>13</sup> <http://www.uwezo.net/publications/reports/>

- L'enquête mondiale sur les valeurs.<sup>14</sup>
- L'utilisation du moteur de recherche Zanran.<sup>15</sup>
- La Banque Mondiale<sup>16</sup> (utilisez avec précaution).

Les statistiques vous aident principalement à avoir une idée des données disponibles, de l'ampleur de la privatisation et de l'existence de discriminations (question 1 sur 5 ci-dessus).

#### **b. Lois et politiques :<sup>17</sup>**

- La constitution.
- Le cadre juridique et politique de l'éducation ; le(s) document(s) clé(s) façonnant l'éducation dans le pays.
- Des mesures plus spécifiques qui mettent en œuvre le cadre juridique et politique.
- D'autres textes législatifs pouvant affecter l'éducation privée. En particulier, considérez les réglementations financières, par exemple, le régime d'imposition pour les fournisseurs d'éducation privés.

ASTUCE : pour trouver facilement ce que vous cherchez dans de longs documents juridiques, essayez de faire une recherche en texte intégral en utilisant des termes clés tels que « privé », « éducation », etc.

Le département Planipolis de l'UNESCO recueille également des documents clés sur l'éducation pour chaque pays.<sup>18</sup> L'Initiative pour le droit à l'éducation (RTE) a également publié un recueil des lois nationales qui réglementent les acteurs privés de l'éducation.<sup>19</sup>

<sup>14</sup> <http://www.worldvaluessurvey.org/>

<sup>15</sup> <http://www.zanran.com/>

<sup>16</sup> <http://saber.worldbank.org/index.cfm>

<sup>17</sup> L'UNESCO héberge une base de données sur le droit à l'éducation, ce qui est très utile pour trouver ce type de documents : <http://www.unesco.org/education/edurights/index.php>

<sup>18</sup> [http://planipolis.iiep.unesco.org/format\\_liste2\\_fr.php](http://planipolis.iiep.unesco.org/format_liste2_fr.php)

<sup>19</sup> <http://www.right-to-education.org/resource/national-laws-private-provision-education>

Les lois et les politiques devraient surtout vous aider à comprendre si l'État soutient directement ou non l'éducation privée et si des réglementations adéquates sont en place (question 4 sur 5 ci-dessus).

2. Suivez les actualités, actuelles et passées, et inscrivez-vous aux alertes Google <sup>20</sup> ou similaire, de sorte à ne pas manquer des développements importants.
3. N'oubliez pas de consulter le **rapport d'État** de votre pays à l'organe conventionnel sur lequel vous travaillez — et même à d'autres organes conventionnels.<sup>21</sup> Choisissez votre organisme des droits de l'Homme ici,<sup>22</sup> ensuite, allez dans les « sessions » en haut à droite et identifiez votre pays.

Cela sera déterminant pour vous aider à identifier la position du gouvernement sur la privatisation, et potentiellement, à trouver des informations supplémentaires.

4. Consultez les **observations finales (recommandations)** liées à votre pays, qui ont été faites sur ce sujet par les organes des droits de l'Homme. Vous pouvez examiner chaque rapport des organes, en procédant de la même façon que dans le point précédent, mais la manière la plus facile est de consulter l'Index Universel des Droits de l'Homme. <sup>23</sup>

---

<sup>20</sup> <https://www.google.com/alerts>

<sup>21</sup> Projet Droit à l'éducation, Digest of Observations and Recommendations of Treaty Bodies on the Role of Private Actors and the Right to Education (2000-2015) (2000-2015), juillet 2015 : <http://ow.ly/REF2z> et Déclarations de la GI-ESCR, du Comité des droits de l'enfant, du Comité des droits économiques, sociaux et culturels et de la CEDAW sur l'enseignement privé, septembre 2014 à mars 2016, 2016 : <http://bit.ly/1SPOCKr>

<sup>22</sup> <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/Pages/HumanRightsBodies.aspx>

<sup>23</sup> <http://uhri.ohchr.org/>

Vous pouvez ainsi constater si des questions liées à la privatisation ont déjà été soulevées, ce qui a été recommandé et si le gouvernement a pris des mesures pour y remédier.

**À ce stade, vous devriez être bien placé pour décider sur quoi vous concentrer (niveau d'éducation, forme de privatisation, problème spécifique, etc.).**

5. Après avoir examiné les sources primaires de données, vous devriez également analyser des sources secondaires :

- Articles universitaires. Essayez une recherche sur Google Scholar<sup>24</sup> et sur PERI.<sup>25</sup> Pour les articles auxquels vous ne pouvez pas accéder gratuitement, contactez des collègues du réseau international ; il est très probable que quelqu'un ait un accès.
- Les rapports du gouvernement sur la mise en œuvre de ses politiques. Le portail Planipolis<sup>26</sup> peut vous aider à les trouver, mais vous devriez aussi faire des recherches au-delà.
- Les rapports des institutions nationales de défense des droits de l'Homme.
- Rapports d'autres organismes nationaux, tels que le Conseil économique et social ou le Conseil de l'éducation, s'ils existent.
- Les rapports des ONG.

ASTUCE : lancez une recherche avancée en sélectionnant « Droit à l'éducation » et d'autres paramètres pertinents. Vous pouvez également effectuer une recherche par mots-clés, tels que « enseignement privé ».

CONSEIL : faites attention à la crédibilité des sources que vous utilisez. Essayez de trouver les sources les moins biaisées possibles, et si possible, des sources jugées acceptables par les autorités.

<sup>24</sup> <http://scholar.google.com/>

<sup>25</sup> <http://www.periglobal.org/>

<sup>26</sup> [http://planipolis.iiep.unesco.org/format\\_liste2\\_fr.php](http://planipolis.iiep.unesco.org/format_liste2_fr.php)

- Vérifiez les sites Web de l'Initiative pour le droit à l'éducation (RTE)<sup>27</sup> et de la Global Initiative on Economic, Social and Cultural Rights (GI-ESCR)<sup>28</sup> pour plus de sources.

- **La collecte de vos propres données**

L'étape suivante, si vous en avez les moyens, consiste à collecter vos propres données, afin de combler les lacunes dans l'information existante, ou renforcer les données existantes.

CONSEIL : la collecte de données peut s'avérer coûteuse et longue. Identifiez clairement ce dont vous avez besoin et, si nécessaire, définissez des priorités et effectuez des choix pour vous assurer de pouvoir collecter des données de qualité.

Pour collecter des données, vous pouvez utiliser les méthodes suivantes, entre autres :

- **Menez des entretiens.** Ceci est un outil clé que vous utiliserez presque toujours. Que vous utilisiez un questionnaire structuré ou plus ou moins libre avec seulement des sujets à explorer, assurez-vous d'utiliser un questionnaire. Vous pouvez interroger tous types de parties prenantes, y compris : autorités gouvernementales, organismes internationaux (UNICEF, UNESCO, Banque mondiale, etc.), propriétaires d'écoles privées, etc. Interrogez des parties prenantes qui émettront des points de vue différents.
- CONSEIL : il est souvent préférable d'utiliser une combinaison de ces méthodes.
- **Menez une enquête** parmi une population cible. Pour ce faire, vous pouvez aller directement dans les écoles si vous en avez l'autorisation, travailler avec les parents des communautés locales

<sup>27</sup> <http://www.right-to-education.org/resources/issues/110>

<sup>28</sup> <http://bit.ly/privatisationproject>

des écoles choisies, ou utiliser d'autres moyens tels que par l'intermédiaire d'une organisation travaillant sur le sujet. Attention : l'échantillonnage de la population que vous étudiez définira la qualité des données collectées.

- **Faites des observations**, rendez vous sur place et observez les conditions d'enseignement, les types d'élèves, le programme utilisé, la qualité des installations, etc.
- **Organisez des groupes de discussion** avec, par exemple, des parents, des enseignants, des élèves, des inspecteurs scolaires, etc.

Quelle que soit l'option que vous utilisez, assurez-vous de bien vous préparer et **de déterminer clairement, à l'avance, les informations que vous devez collecter.**

### 3. Rédiger le rapport

Ceci constitue, bien sûr, la phase clé. Le rapport, quant à sa forme, devrait :

- Etre succinct (10 à 15 pages maximum, vérifiez s'il y a des exigences spécifiques de l'organe auquel vous soumettez le rapport).
- Etre clair et précis.
- Etre basé sur des faits. S'il y a un point que vous voulez faire valoir, mais dont vous n'avez aucune preuve, évitez généralement de l'évoquer — sauf pour quelques exceptions.
- Numérotez les paragraphes.
- Mettez en évidence les problèmes les plus importants.
- Restez concentré sur le cadre des droits de l'Homme (c'est-à-dire pas de jugement général, pas d'attaque personnelle, etc.).

CONSEIL : vous pouvez même commencer par faire un bref résumé de vos points clés avant de commencer à écrire.

Avant de rédiger le rapport, assurez-vous de savoir exactement ce que vous voulez dire. Planifiez ce que le rapport inclura, et surtout, le plus important, identifiez les domaines de préoccupation que vous souhaitez répertorier. Pour vous aider à savoir si vos arguments sont clairs avant de commencer à écrire, essayez de compléter cette phrase :

**« L'enseignement privé n'est pas, en soi, nécessairement contraire aux normes des droits de l'Homme, mais, en (pays), j'ai relevé les préoccupations suivantes :**

**1. ...**

**2. ...**

**3. ... ..**

**Pour plus d'informations** : vous pouvez consulter, par exemple, la structure des rapports présentés pour le Maroc<sup>29</sup> ou le Ghana.<sup>30</sup>

Les cinq types de situations dans lesquelles le développement de l'enseignement privé peut nuire aux droits de l'Homme, mentionnés ci-dessus, devraient vous aider à cerner ces préoccupations.

Vous pouvez utiliser la **structure suivante** pour votre rapport :

#### **Bref résumé dans un encadré**

##### **I. Introduction**

- Présentation des organisations rédigeant le rapport
- Statut de ratification des traités, présentation du processus engagé
- Objectif et méthodologie de la recherche

##### **II. Description des problèmes, couvrant, dans l'ordre :**

- Introduction de la problématique de la privatisation de l'éducation au niveau mondial
- Introduction au système éducatif dans le pays
- Introduction aux formes de privatisation dans le pays et objectif du rapport

##### **III. Politiques de l'État**

Comment l'État est impliqué ; s'il a encouragé la privatisation

##### **IV. Impacts**

- Domaines de préoccupation 1
  - Cadre juridique applicable
  - Arguments/données
- Domaines de préoccupation 2
  - Cadre juridique applicable
  - Arguments/données
- Domaines de préoccupation X...
  - Cadre juridique applicable
  - Arguments/données

##### **V. Recommandations ou liste des problèmes**

En ce qui concerne les **recommandations**, essayez d'être aussi précis que possible (en citant si possible des lois spécifiques ou des cas à traiter), mais restez très bref, quelque ligne maximum. Si vous souhaitez avoir des recommandations plus longues, faites au moins une version plus courte.

<sup>29</sup> <http://globalinitiative-escr.org/?p=1139>

<sup>30</sup> <http://globalinitiative-escr.org/?p=1425>



Présentez chaque paragraphe avec une phrase résumant l'idée que vous êtes sur le point d'introduire, puis développez-la tout au long du paragraphe, en vous tenant à des arguments liés à cette idée spécifique.

N'oubliez pas que, même si vous essayez d'être aussi précis et rigoureux que possible, vous n'avez pas nécessairement à faire une démonstration scientifique de tous les points que vous soulevez. Vous devez présenter au moins suffisamment de preuves pour soulever des questions sérieuses auxquelles l'État devra répondre.

Choisissez les arguments qui vous semblent les plus forts et qui auront un impact sur le pays. Vous devrez parfois faire preuve de créativité pour démontrer un point, en particulier lorsque des données sont manquantes. Une stratégie commune consiste à faire une comparaison avec d'autres pays qui ont choisi un système différent ou qui ont des résultats différents. Il est préférable de faire des comparaisons avec des pays semblables en termes de taille, de développement économique, et si possible, de culture (c.-à-d. d'une même région ou d'un même groupe culturel).

**Enfin, veillez à :**

- N'avoir qu'une idée par paragraphe ;
- Énoncer clairement les différentes préoccupations sans les mélanger;
- Ne pas citer de personnes ou cas spécifiques si cela peut les mettre en danger ou sans le consentement des personnes concernées;
- N'inclure que des informations qui soutiennent votre argument et expliquer clairement comment chaque élément d'information contribue à votre raisonnement;

- Avancer des arguments, autant que possible, qui répondent directement au rapport de l'État;
- Référencer tout ce que vous écrivez de façon extrêmement précise ; citer les principales sources (par exemple, des statistiques provenant directement de l'Institut national de statistique ou de l'UNESCO) et non de seconde main si possible, en spécifiant le numéro de la page, du paragraphe ou de la disposition.

## 4. Plaidoyer, communication et mobilisation

Quelques conseils d'ordre général :

- Faire des résumés courts et visuels.<sup>31</sup>
- Écrire des communiqués de presse précis, courts et allant à l'essentiel.<sup>32</sup>
- Utiliser des graphiques dans le rapport.
- Planifier votre stratégie de communication, y compris l'utilisation des médias sociaux.
- Entrer en contact avec les journalistes dès le début.
- Coordonner des activités nationales et internationales.
- Intégrer la mobilisation sociale dans vos activités.
- Les réunions de recherche peuvent être utilisées pour le plaidoyer, et vice versa, pendant les réunions de plaidoyer, recherchez encore des informations.
- Des journalistes peuvent être trouvés sur Twitter. Gardez une liste de tous ceux qui pourraient être intéressés au fur et à mesure. Tenez également une liste de toutes les personnes avec qui vous devriez partager le rapport et les documents de plaidoyer à venir.
- Recherchez des groupes ou des pages sur Facebook, LinkedIn ou d'autres réseaux sociaux, où vous pourrez partager certains de vos documents.

Pour plus d'informations : vous pouvez trouver un exemple de la manière dont le plaidoyer a été mené à Genève dans ce blog. <sup>33</sup>

---

<sup>31</sup> Tel que : <http://bit.ly/visualmorocco>

<sup>32</sup> Par exemple : <http://bit.ly/1qUzlw5>

## 5. Ressources

### Concernant la méthodologie :

Trois courtes explications décrivant l'expérience et la façon de travailler sur les questions de privatisation en utilisant les droits de l'Homme :

- Méthodologie générale d'utilisation des outils des droits de l'Homme pour répondre aux problèmes de privatisation : <http://bit.ly/23JRSqO>
- Comment utiliser les mécanismes pour le plaidoyer : <http://bit.ly/1STKXzX>
- Études de cas : <http://bit.ly/1qZyxAc>

Un guide du HCDH sur la façon de soumettre des informations au Comité des Droits de l'Enfant des Nations Unies :

[http://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/CRC/GuideNgoSubmission\\_fr.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/CRC/GuideNgoSubmission_fr.pdf)

### En ce qui concerne la privatisation et le rôle des acteurs privés en général :

- Blog de l'Internationale de l'éducation : <http://www.educationincrisis.net/themes/privatisation>
- Page du projet de la Global Initiative on Economic, Social and Cultural Rights (GI-ESCR), portant sur la privatisation : <http://bit.ly/privatisationproject>

---

<sup>33</sup> <http://bit.ly/1wmre2K>. Voir aussi cette note explicative qui comporte plus d'exemples : <http://bit.ly/1qZyxAc>

- Page du projet de l'Initiative pour le droit à l'éducation (RTE), portant sur la privatisation :  
<http://www.right-to-education.org/issue-page/privatisation-education>